



SOLUWASTE

Projet d'évolution des activités de la plateforme de transit de déchets

Site industriel et fluvial
Commune LE POUZIN (07)



**Nouvelle demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale au titre de
l'article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Sommaire

1	- Préambule- Cadre de la démarche.....	3
2	- Pièce 1 : Cerfa n°14 734-04.....	5
3	- Pièce 2 : plan de situation au 1/25 000.....	7
4	- Pièce 3 : photographies datées de la zone d'implantation.....	9
5	- Pièce 5 : plan des abords du projet (jusqu'à 200 m).....	13
6	- Pièce supplémentaire : Document explicatif accompagnant le Cerfa n°14 734-03.....	15
6.1	La société, son développement et ses projets.....	16
6.2	Identification de l'exploitant.....	16
6.3	Le site industrialo-fluvial du Pouzin.....	17
6.4	Composition cadastrale.....	17
6.5	Les modifications apportées au projet par rapport à la première demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.....	21
6.5.1	Modification de régime pour la rubrique 2710-1-a.....	21
6.5.2	Modification de la rubrique 2713-1 sur la valeur de son critère de classement.....	22
6.5.3	Ajout de la rubrique 2712-2.....	23
6.5.4	Mise à jour des calculs de D9 et D9a.....	25
6.5.5	Réorganisation de la plateforme.....	25
6.5.6	Mise en place d'une ligne de broyage.....	26
6.5.7	Conclusion générale sur ces modifications.....	27
6.6	L'aménagement de la plateforme (non modifié).....	28
6.7	L'organisation fonctionnelle des activités (modification de la répartition des zones de stockage 30	
6.8	Répartition des superficies.....	32
6.9	Les rubriques de la nomenclature ICPE.....	33
6.9.1	Situation actuelle : Les activités déclarées pour le début d'exploitation du site.....	33
6.9.2	Situation projet : L'évolution des activités concernant la demande d'examen cas par cas 34	
6.10	Les principaux aménagements en place.....	36
6.10.1	Le principe.....	36
6.10.2	La gestion des eaux pluviales.....	36
6.10.3	Des moyens et dispositifs internes de lutte incendie.....	37
6.10.4	La gestion des eaux d'extinction incendie.....	39
6.11	Le projet technique.....	39
6.12	Sensibilités environnementales.....	40
6.13	Incidences du projet sur les intérêts mentionnés aux articles L. 181-3 et L. 211-1.....	40
6.14	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation et mesures de suivi.....	54
6.15	Conditions de remise en état du site après exploitation.....	58
6.16	Prescriptions fixées dans les différents arrêtés ministériels de prescriptions générales.....	59

6.17	Dangers et maîtrise du risque compatible avec l'organisation de la plateforme.....	59
6.18	Annexe 1 : Decision n°2022-ARA-KKP-4029 – examen au cas par cas du projet.....	63
6.19	Annexe 2 : Etude de l'impact acoustique du projet d'évolution des activités sur la plateforme SOLUWASTE a été réalisée par le bureau d'études ORFEA Acoustique (rapport n°RAP2-A2211-012 - Version : 1 du 07/03/2023).....	65
6.20	Annexe 3 : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement présentée en octobre 2022	67

1 - Préambule- Cadre de la démarche



La société SOLUWASTE a déposé le 6 juillet 2021, une déclaration initiale d'activités au titre de l'article R512-47 du Code de l'Environnement, pour la mise en activité d'une plateforme de transit de déchets sur le Site industriel et fluvial de la commune LE POUZIN (07).

La société SOLUWASTE envisage après une période de 6 à 12 mois suivant le début d'exploitation, une augmentation d'activités et de fait de la surface des stockages (>1000 m²) et des volumes traités (>10 t/j) par la presse cisaille des déchets métalliques.

Ce projet de développement modifiait la situation administrative de l'installation et a fait l'objet d'un pré-cadrage avec la DREAL UDi26/07, le 11 juillet 2022, avec l'objectif d'un accord sur le contexte réglementaire de ce projet.

SOLUWASTE a présenté une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale selon l'article R.122-3 du Code de l'Environnement. En effet, en application du IV de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement modifié par l'article 62 de la Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, le projet entrant dans le cadre d'« une modification ou une extension d'activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues aux articles L.181-1, L.512-7 [...], le maître d'ouvrage saisit de ce dossier l'autorité mentionnée à l'article L.171-8. Cette autorité détermine si cette modification ou cette extension doit être soumise à évaluation environnementale ».

La décision de l'Autorité chargée de l'examen au cas par cas, n° 2022-ARA-KKP- 4079 suite à la demande d'examen au cas par cas déposée indique, dans son article 1^{er} : « le projet d'évolution des activités de la plateforme de traitement de déchets métalliques, enregistrée sous le n°2022-ARA-KKP-4079 présenté par la Société Soluwaste, concernant la commune Le Pouzin (07), n'est pas soumis à évaluation environnementale (...) ».

(cf. annexe 1 : Decision n°2022-ARA-KKP-4029 – examen au cas par cas du projet)

La société SOLUWASTE a ensuite engagé l'élaboration de son dossier de demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement.

La constitution de ce dossier de demande d'autorisation, le retour d'expérience des neuf mois d'exploitation de cette plateforme sous le régime déclaratif, les types et natures d'apports, la génération et gestion des flux, ainsi que les spécificités des demandes des clients de prises en charge de leurs déchets métalliques, ont conduit à une nouvelle étape de réflexion plus approfondie, améliorant l'organisation et les performances techniques de la plateforme.

Des modifications ont donc été apportées au projet par rapport à la première demande d'examen au cas par cas et sont détaillées et justifiées ci-après.

Cette situation conduit la société SOLUWASTE à saisir une nouvelle fois l'autorité compétente représentée par la DREAL UDi 26/07.

➡ Ce dossier présente donc la nouvelle demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement de la société SOLUWASTE pour son projet de développement d'activités sur son site de la zone industrialo-portuaire du Pouzin. A la suite du Cerfa dûment rempli, et de ses annexes, ce dossier présente les éléments essentiels permettant de justifier de la non nécessité d'une évaluation environnementale.

2- Pièce 1 : Cerfa n° 14 734-04






Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

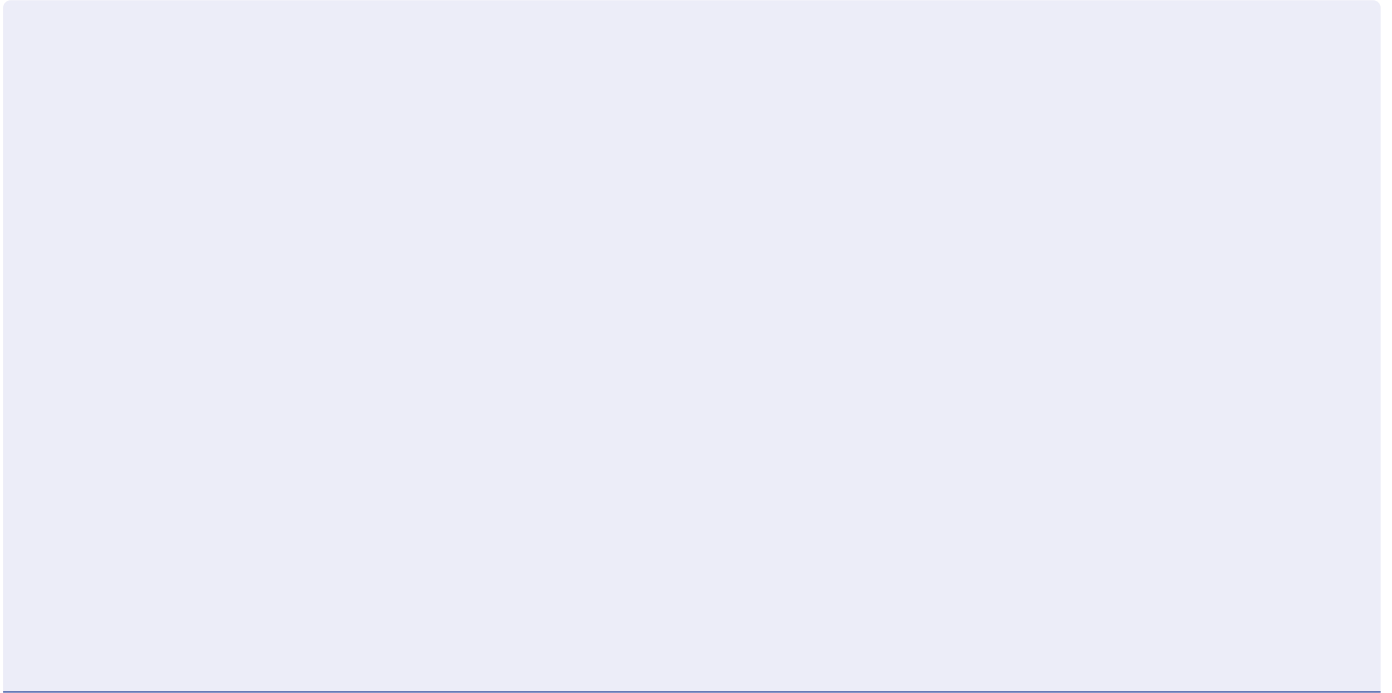
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

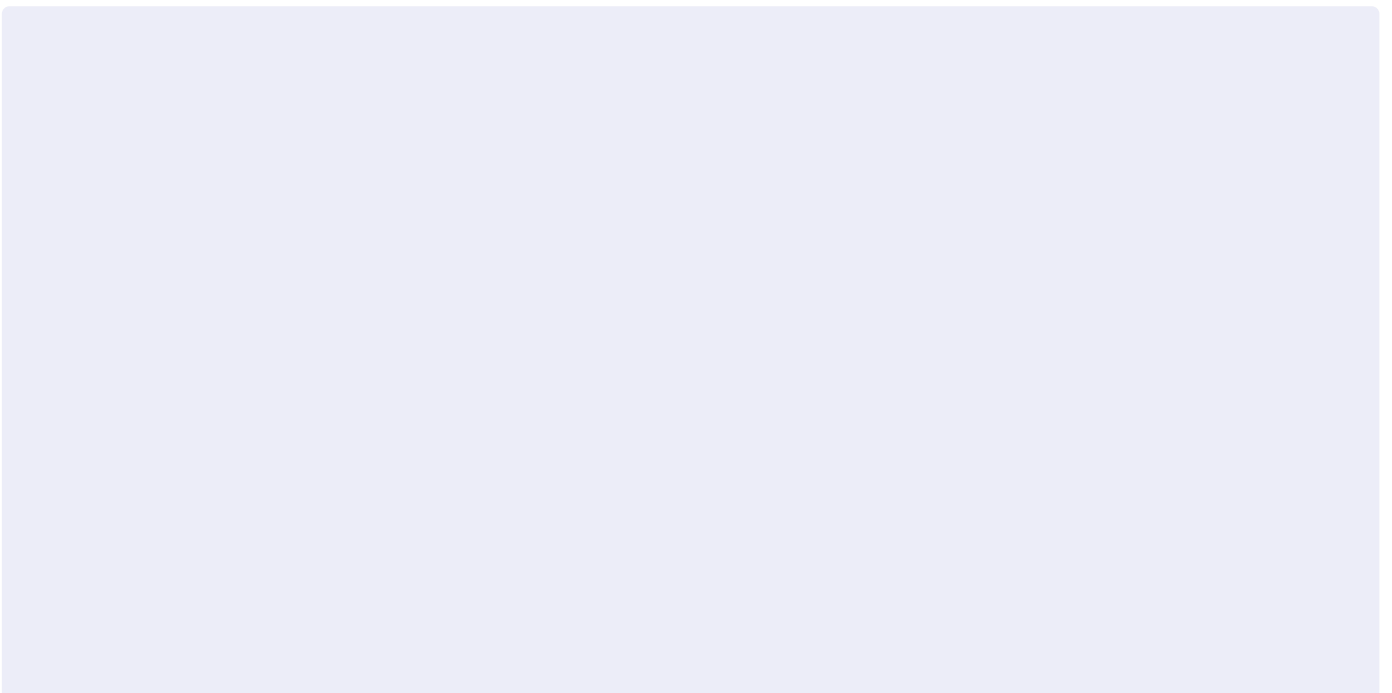
4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

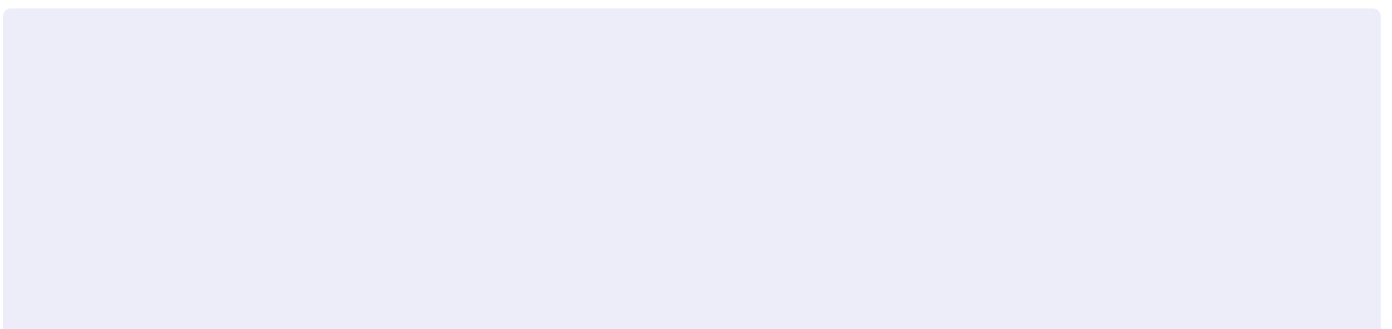


4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone Ui « Zone urbaine à vocation d'activités économiques ». Il est compatible avec le PLU en vigueur et a fait l'objet d'un Permis de Construire, délivré le 08/11/2021.

Le projet a pris en compte les prescriptions du règlement du permis d'aménager du Site Industriel et Portuaire (du 16 mars 2015, modifié le 02 octobre 2015).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

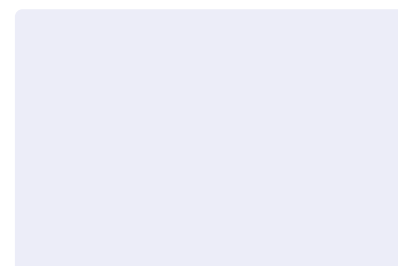
Nom

Prénom

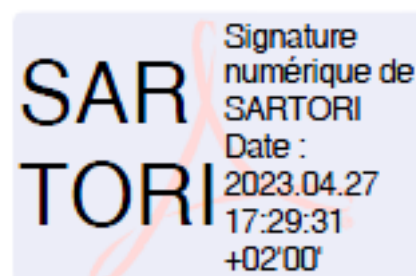
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)



3- Pièce 2 : plan de situation au 1 / 25 000





Plateforme SOLUWASTE
 Zone industrialo-portuaire du Pouzin
 Commune Le Pouzin (07)
Localisation de la plateforme

Demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement

Source : extrait des cartes IGN



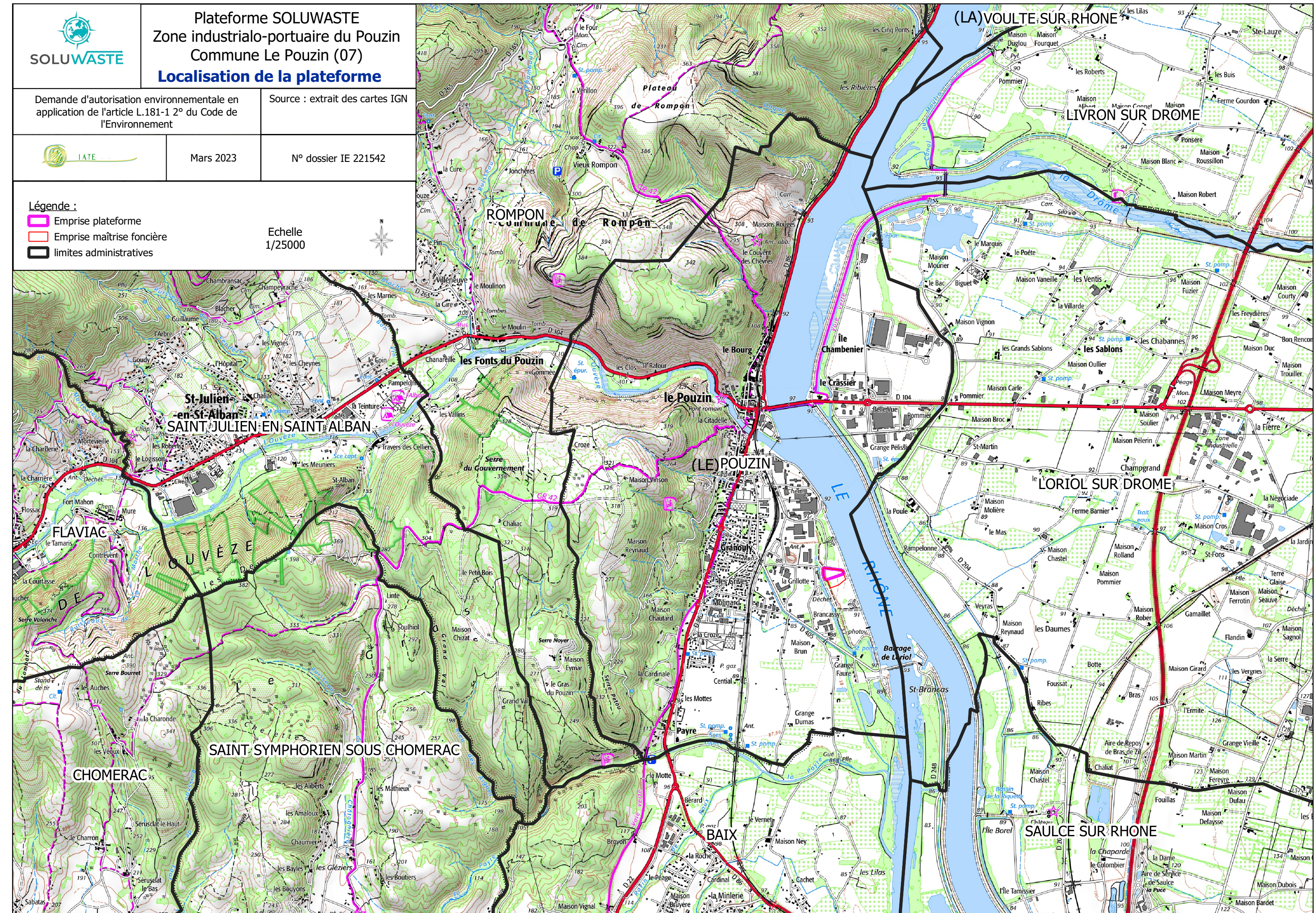
Mars 2023

N° dossier IE 221542

Légende :

- Emprise plateforme
- Emprise maîtrise foncière
- limites administratives

Echelle
1/25000



4- Pièce 3 : photographies datées de la zone d'implantation





Entrée de la plateforme SOLUWASTE et de la rue du port vues depuis le quai fluvial sur la façade bureaux (cliché TS 01/23)



Entrée de la plateforme SOLUWASTE, de la rue du port et du quai fluvial vus depuis le toit du bâtiment (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : bâtiment partie totalement fermée vue depuis l'aire bétonnée de stockage des déchets vers l'entrée du site (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : ponts bascule entrée et sortie vus depuis l'aire bétonnée de stockage des déchets vers l'entrée du site (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : Bâtiment partie ouverte vu depuis l'aire bétonnée de stockage des déchets vers le sud-est (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : angle sud-ouest de l'aire bétonnée de stockage des déchets, bassin de rétention/infiltration vus depuis le toit du bâtiment vers le sud-ouest (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : angle sud-ouest de l'aire bétonnée de stockage des déchets, bassin de rétention/infiltration et zone d'accueil de la presse-cisaille vus depuis le toit du bâtiment vers le sud-ouest (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : Stockage de 3000 l d'hydrocarbures et pompe de distribution sur cuvette de rétention elle-même sur dalle étanche, sera placée dans la partie fermée du bâtiment (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : angle sud-ouest de l'aire bétonnée, bassin de rétention/infiltration, vanne de fermeture en entrée du bassin et muret béton délimitant l'aire de rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : angle sud-ouest de l'aire bétonnée, muret béton délimitant l'aire de rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie. Un joint expansif assure l'étanchéité entre le mur et la surface bétonnée (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : angle sud-ouest de l'aire bétonnée, bassin de rétention/infiltration en cours d'enherbement et muret béton délimitant l'aire de rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : exemple de dispositif du réseau d'extinction incendie dans partie ouverte du bâtiment (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : déboureur/séparateur d'hydrocarbures sur le site avant sa mise en place (cliché TS 09/22)



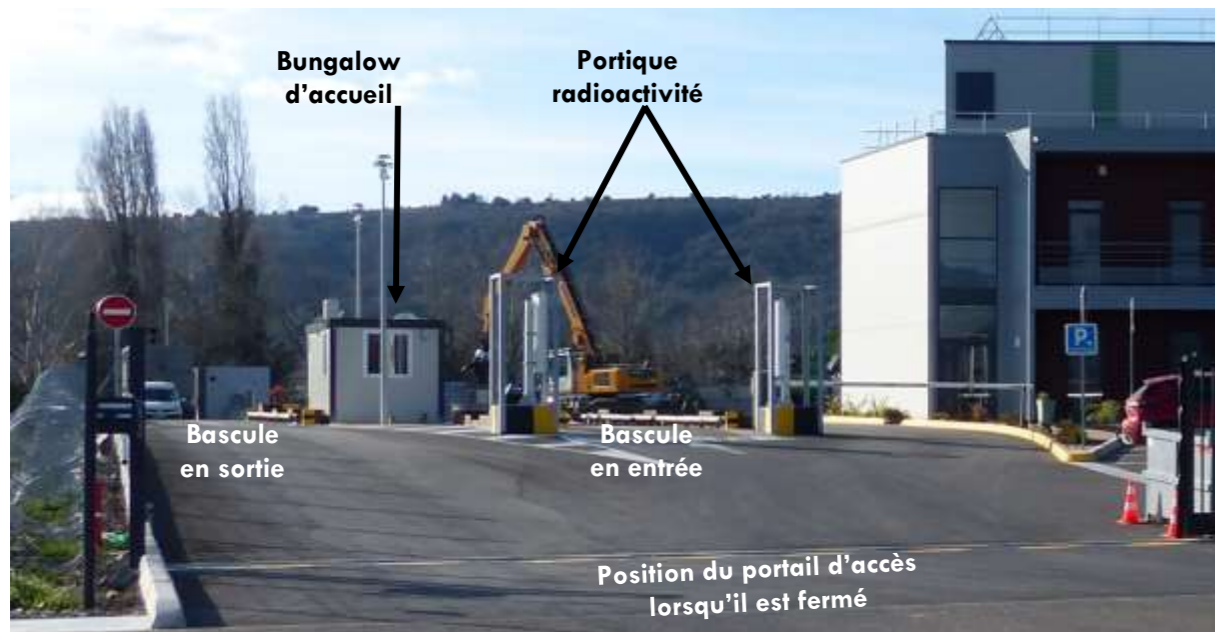
Plateforme SOLUWASTE : la plateforme est totalement clôturée et équipée de mâts avec dispositif de vidéosurveillance en permanence (cliché TS 09/22)



Plateforme SOLUWASTE : accès pompiers côté nord des bâtiments (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : pièces très volumineuses à chalumer (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : zone d'accueil / réception des déchets (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : vue générale de l'aire bétonnée (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : vue sur la zone de stockage des ferrailles à chalumer et poste de chalumage/stockage de ferrailles lourdes (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : vue des 5 bennes de stockage des DIB (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : bassin de rétention/infiltration des eaux pluviales en cours de végétalisation (cliché IATE 01/23)



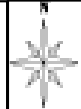
Plateforme SOLUWASTE : façade sud du bâtiment fermé et du hangar semi-ouvert (cliché IATE 01/23)



Plateforme SOLUWASTE : stockage des batteries en caisses palettes (cliché IATE 01/23)

5- Pièce 5 : plan des abords du projet (jusqu'à 200 m)





Légende :

- Emprise plateforme
- Emprise maîtrise foncière
- Rayon 200m

Grangier
Secoval BTP

Colas
Etablissement

Mercado

Auto pièce le Pouzin

SAT Société
Ardéchoise de
Transports

SITVOM Rhône
Eyrieux

Habitation en zone Ui: à
vocation d'activités
économiques (constructions
d'habitation interdites)

Déchetterie

Poinsot Véronique
Vétérinaire

Laboratoire d'innovation
végétale LIV

Sprinte ascenseurs
Lifts

(LE) POUZIN

Rue du port

Agence SAMSE

Eolienne CNR

Plateforme de recyclage de
déchets inertes, bois,

LORIOU SUR DRÔME

Duc d'Albe

Le Rhône

Quai fluvial
CNR

Duc d'Albe

Piste CNR

Lône de
Brancassy

Cheminement
piéton

Eolienne CNR

Centrale
photovoltaïque
CNR

6– Pièce supplémentaire : Document explicatif accompagnant le Cerfa n° 14 734-03



6.1 LA SOCIÉTÉ, SON DÉVELOPPEMENT ET SES PROJETS

Une société spécialisée dans la gestion et le traitement des déchets

SOLUWASTE est une entreprise créée en avril 2018 par l'association de trois anciens commerciaux issus de grands groupes spécialisés dans la gestion des déchets (Suez, Veolia, Sécché).

SOLUWASTE assure négoce, courtage et conseils en gestion de déchets auprès des industries, des collectivités et a pour objectif de devenir un leader régional sur son marché avec un site référence dans notre métier et une vitrine pour le territoire.

Une installation récente en début d'exploitation

Fort de son expérience et afin de compléter ses activités, SOLUWASTE a porté un projet de création d'un site de gestion de déchets permettant l'achat de métaux ferreux et non ferreux en vue de les préparer pour les recycler auprès d'aciéries et fonderies.

Après recherche et analyse de différentes opportunités foncières, SOLUWASTE a retenu le tènement proposé par CNR sur sa zone industrialo-fluviale de LE POUZIN.

Ce choix a été motivé par un ensemble de critères interdépendants dont un prépondérant a été l'axe rhodanien et l'accès à la voie fluviale. En effet, à moyen terme, SOLUWASTE prévoit d'expédier près de 70% des matières par voie fluviale à destination des aciéries du pourtour méditerranéen.

La création de ce nouveau site du POUZIN en 2022 a été la première phase du projet de développement de l'entreprise.

6.2 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Dénomination de la société	SOLUWASTE
N° SIRET	839 497 690 00025
Registre de commerce	Romans B 839 497 690
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 €
Code APE	Collecte des déchets non dangereux (3811Z)
Adresse siège social	175 chemin de la mironnaise - 26600 CHANOS-CURSON
Adresse du site	Rue du Port - 07 250 LE POUZIN
Téléphone	04 75 47 67 04 (bureaux administratifs)
Président	Monsieur Sébastien COGER
Directeur Général et interlocuteur du dossier	Monsieur Thomas SARTORI 06 33 07 35 92 t.sartori@soluwaste.fr

6.3 LE SITE INDUSTRIALO-FLUVIAL DU POUZIN

Le site industrialo-fluvial du Pouzin s'inscrit dans le périmètre de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône qui en est le maître d'ouvrage. Sa réalisation s'est échelonnée sur plusieurs années depuis son autorisation d'aménagement par l'arrêté préfectoral n°2014-295-0008 du 22 octobre 2014.

S'étendant sur 13,4 ha en bordure rive droite du Rhône, il offre un accès à la voie d'eau au territoire ardéchois avec des possibilités d'implantation d'activités industrielles utilisatrices de la voie d'eau. Cette implantation et ses potentialités doivent permettre de dynamiser le trafic fluvial en milieu de vallée du Rhône ainsi que sur le développement global du secteur en matière économique, secteur regroupant également à proximité le parc industriel Rhône Vallée et la zone industrielle communale de LE POUZIN (les Ramas).

Une première phase de travaux a consisté en l'aménagement du quai, des voiries d'accès et à la viabilisation des terrains : desserte de la zone par les réseaux humides et les réseaux secs. Cette première phase s'est déroulée en 2015 en parallèle de la mise en place des mesures environnementales compensatoires. Un plan de gestion a été établi en 2015 et mis en œuvre dès 2016.

Deux lots ont été l'objet d'implantation d'entreprises courant 2022 dont le lot 2 attribuée à SOLUWASTE avec une partie d'implantation actuelle de 10 000 m² et une partie complémentaire de 9 000 m² non aménagée.

Cf. illustrations pages suivantes

Coordonnées Lambert 93 à l'entrée du site :

X = 835145,1 m ;
Y = 6406546,3 m ;
Z = 92 m

6.4 COMPOSITION CADASTRALE

L'emprise du lot 2 de la Zone industrialo-fluviale dont SOLUWASTE est amodiataire ne concerne qu'une seule parcelle cadastrale située sur le territoire de la commune de LE POUZIN.

Emprise concédée par CNR à SOLUWASTE						
Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Contenance cadastrale (source cadastre.gouv.fr)	Superficie concernée par l'installation existante et le projet	Nature de la maîtrise foncière	Usage de la surface
Ile de Brancassy	AH	0029	1 ha 90 a 30 ca	1 ha 00 a 00 ca	Amodiation	Plateforme de transit et de traitement de déchets métalliques ferreux et non ferreux
TOTAL				1 ha 00 a 00 ca		



Plateforme SOLUWASTE
Zone industrialo-portuaire du Pouzin
Commune Le Pouzin (07)
Localisation de la plateforme

Demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement

Photoaérienne 2020



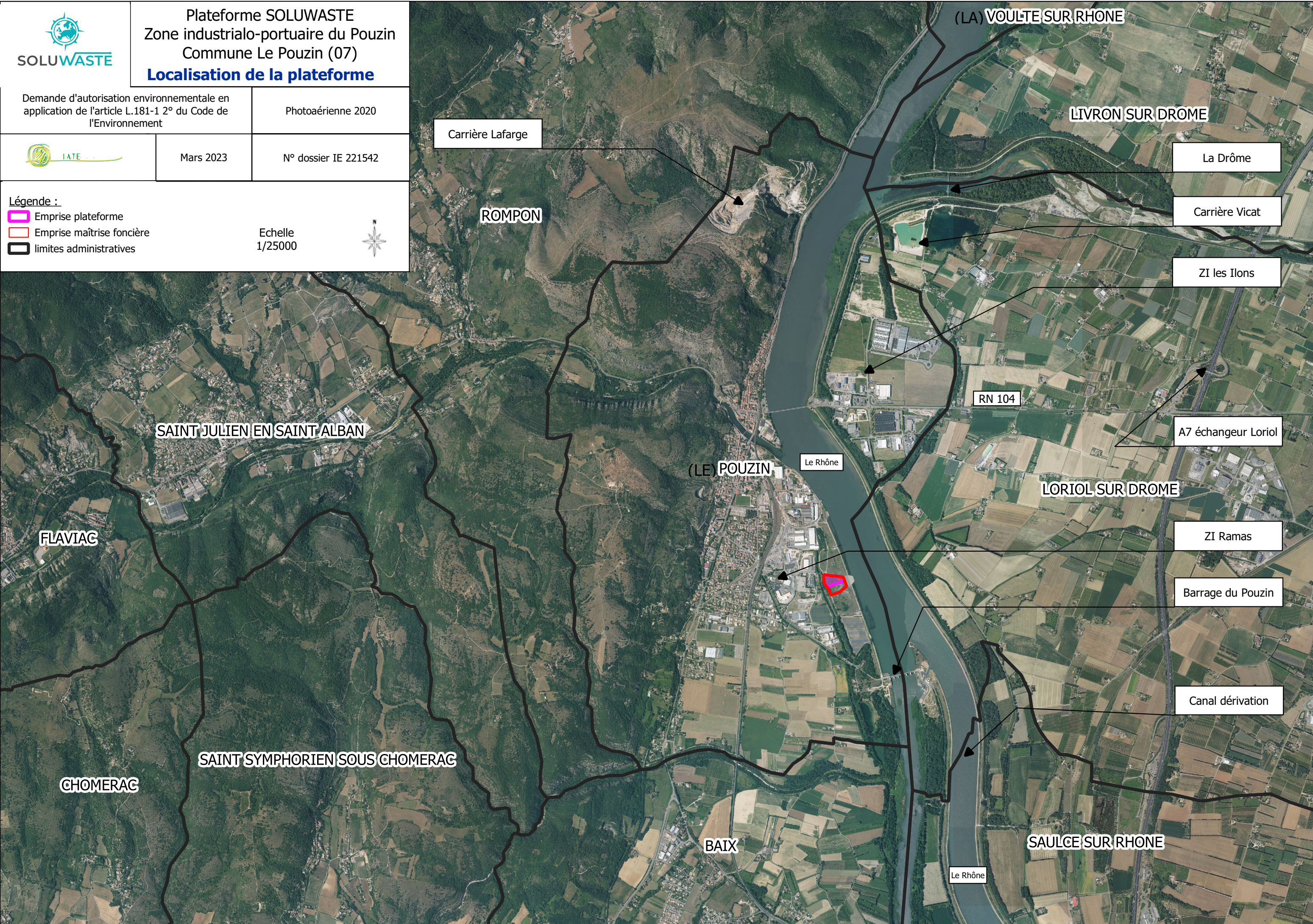
Mars 2023

N° dossier IE 221542

Légende :

- Emprise plateforme
- Emprise maîtrise foncière
- limites administratives

Echelle
1/25000





Le lot SOLUWASTE

Surface totale du lot : 10 000 m²
Situé entre les deux éoliennes.
Accès routier direct par la rue

Accès fluvial direct avec le quai de chargement/déchargement en face de l'entrée du site

La vocation de ce site est le transit des déchets de métaux ferreux et non ferreux pour traitement-préparation au recyclage. Ces déchets seront essentiellement de nature métallique ferreuse (acier, fonte) et en plus faible quantité non ferreuse (aluminium, inox, zinc, cuivre, laiton, plomb), provenant d'industries diverses, d'artisans et de professionnels de la récupération.

L'installation comprend principalement un bâtiment ainsi qu'une grande aire étanche extérieure, et divers aménagements annexes.

